

Motion 2185

visant à ériger un monument en hommage à Nelson Mandela et à son action en faveur de la paix

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le combat inlassable de Nelson Mandela contre l'apartheid et pour une société égalitaire, libre et démocratique en Afrique du Sud ;
- son rayonnement dans le monde entier en tant que figure historique et symbole de la lutte anti-apartheid depuis plus de 50 ans ;
- la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décisions et de coopération internationale, fondée sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité, reconnue par la nouvelle Constitution genevoise à son article 146 ;

invite le Conseil d'Etat

- à ériger un monument en hommage à Nelson Mandela et à son action en faveur de la paix, dans un lieu symbolique à Genève ;
- à renommer, dès que possible, la partie de l'avenue de la Paix située entre la rue de Lausanne et la place des Nations, avenue Nelson-Mandela.